



CERTIFICATION ET FORMATION En froid et climatisation industriels



GRETA FORMATION 70

18, Rue Edouard Belin

BP 404

70014 VESOUL CEDEX

Tél : 03.84.76.07.46

Fax : 03.84.75.15.11

Mail : greta.formation.70@ac-besancon.fr

L'attestation d'aptitude

Une obligation pour les professionnels



La parution du décret 2007-737 sur les fluides frigorigènes a rendu obligatoire l'obtention d'une attestation d'aptitude pour les techniciens intervenants sur les pompes à chaleur, les équipements de réfrigération sur les circuits de climatisation industrielle, individuelle automobile, machines agricoles ou engins de travaux publics. Cette attestation d'aptitude est délivrée par un **organisme évaluateur**.

Le GRETA Formation 70 est organisme évaluateur

Le GRETA Formation 70, certifié organisme évaluateur vous propose un programme adapté à vos compétences et vos besoins, il vous offrira les meilleures chances d'obtenir votre attestation d'aptitude. Ce programme se déroule en deux parties :

- **Formation préparatoire** : rappel des connaissances et des compétences qui doivent être acquises et qui seront évaluées lors du test d'aptitude. Les formations préparatoires sont organisées de façon individualisée pour répondre aux besoins de chaque stagiaire en fonction de son expérience professionnelle.
- **Test d'aptitude** : Evaluation théorique et pratique des connaissances qui attestent des capacités permettant d'intervenir sur des circuits d'air conditionné et de manipuler des fluides frigorigènes.



Pour chacune des catégories mentionnées à l'annexe I de l'arrêté du 30 juin 2008 susvisé, l'évaluation comprend :

- a) Une **épreuve théorique** constituée de plusieurs questions destinées à évaluer les compétences ou connaissances ;
- b) Une **épreuve pratique** durant laquelle le candidat devra exécuter les tâches indiquées à l'aide du matériel, de l'outillage et de l'équipement nécessaires.

CATÉGORIES D'ACTIVITÉS POUR LESQUELLES L'ATTESTATION DE CAPACITÉ EST DÉLIVRÉE

(ARTICLE R. 543-99 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

Catégorie I : contrôle d'étanchéité, maintenance et entretien, assemblage, mise en service, récupération des fluides des équipements de tous les équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur.

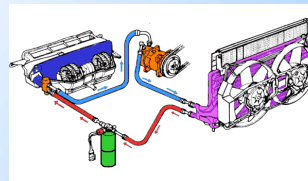


Catégorie II : maintenance et entretien, assemblage, mise en service, récupération des fluides des équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur contenant moins de 2 kg de fluide frigorigène et contrôle d'étanchéité des équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur.

Catégorie III : récupération des fluides des équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur contenant moins de 2 kg de fluide frigorigène.

Catégorie IV : contrôle d'étanchéité des équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur.

Catégorie V : contrôle d'étanchéité, maintenance et entretien, assemblage, mise en service, récupération des fluides des systèmes de climatisation de véhicules, engins et matériels mentionnés à l'article R. 311-1 du code de la route.



NB heures de formation	NB heures d'évaluation	Tarifs En euros TTC	Niveau
21	4	980 €	Débutant / Intermédiaires
14	4	700 €	Expérimenté
0	4	240 €	Test sans préparation

Sessions prévisionnelles sous réserve de candidats suffisants :

INTITULE	LIEU	DATES FORMATION	DATES EVALUATION
FLUIDES FRIGORIGENES CATEGORIE I	LYCEE Luxembourg A VESOUL	13/01/14 15/01/14 20/01/14	22/01/2014 COMPLET
		16/04/14 22/04/14 23/04/14	07/05/2014
		23/06/14 25/06/14 30/06/14	30/06/2014 01/07/2014
FLUIDES FRIGORIGENES CATEGORIE V	LYCEE FERTET A GRAY	24 et 25/03/14	Tous les mardis tous les mercredis (scolaires)
		31/03/14 et 01/04/14	
		07 et 08/04/14	
		14 et 15/04/14	